

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude, au grade d'ingénieur territorial, au titre de l'année 2026 :

- Frédéric COULET
- Philippe DUGOURD
- Bérénice IBLED

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié aux intéressés.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés de conservation ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude, au grade d'attaché de conservation, au titre de l'année 2026 :

- Franck MEYNET

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressé.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude, au grade d'attaché, au titre de l'année 2026 :

- Carine BOURGAULT
- Adrien FOUGERES
- Damien HENRY
- Julie LATGER
- Nathalie RACLE

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié aux intéressés.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,

Christine BOISSON

Accusé de réception en préfecture
20260312-DRH-A26-74492-AI
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude, au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2026 :

- Benoit MATYSIAK

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressé.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude, au grade de technicien territorial, au titre de l'année 2026 :

- Jérôme MONNIN

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressé.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont inscrites sur la liste d'aptitude, au grade de rédacteur, au titre de l'année 2025 :

- Brigitte BRAZ
- Anne CUENOT SABIRI
- Delphine COMBET
- Patricia FUMEY
- Sophie LAMBOLEY
- Angélique LUCOTTE
- Géraldine PATOIS

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié aux intéressées.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,



Accusé de réception en préfecture
025-222500019-20260312-DRH-A26_74496-A1
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Christine BOUQUIN

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude, au grade d'assistant de conservation, au titre de l'année 2026 :

- Chris LIARDON

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressé.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN

Accusé de réception en préfecture
025-222500019-20260312-DRH-A26_74491-AI
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

DRH/CB

La Présidente du Département du Doubs

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude, au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2026 :

- Lydie BESANCON
- Olivier BONGEOT
- Benjamin GAVIGNET
- Florian JACQUEMAIN
- Jérémy JEUNOT
- Anthony VILLETTI
- Badi YAMINI

Article 2 : Le directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié aux intéressés.

La Présidente du Département :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Besançon, le

12 MARS 2026

La Présidente du Département,


Christine BOUQUIN